

République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité

LOI
L/2021/N° 0014 / AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DU CONTRAT DE FINANCEMENT ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) DU PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE 225 KV GUINEE-MALI B, SIGNE A CONAKRY LE 03 MARS 2021 POUR UN MONTANT DE CENT SOIXANTE DIX MILLIONS D'EUROS (170.000.000 €).

L'Assemblée nationale,

Vu la Constitution en ses articles 80 et 148 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 13 avril 2021, a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification du contrat de financement entre la République de Guinée et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) du projet d'interconnexion électrique 225 KV Guinée-Mali B, signé à Conakry le 03 mars 2021 pour un montant de cent soixante-dix millions d'euros (170.000.000 €).

Article 2 : La présente loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la République de Guinée.

Conakry, le..... 13 APR 2021.....

Pour la Plénière

Le Secrétaire de séance



Honorable Bakary DIAKITE



Le Président de séance



Honorable Amadou Damara CAMARA

